



Préavis municipal No 15/17 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2018.

Le budget présenté reflète une situation comme toujours très difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau de la facture sociale et de la péréquation.

Comme les années précédentes, les chiffres que nous proposons de faire figurer au budget 2018 tiennent compte d'une estimation des recettes calculées de manière prudente et des dépenses calculées sur les coûts incompressibles ou découlant de nos engagements directs. Nous précisons ci-dessous quelques postes, soit :

Administration générale:

111.311.11

Achat d'un système de gestion de document électronique déjà prévu en 2017 et reporté en 2018 ainsi que le prix du service de maintenance de notre système informatique.

170.365.00

Une participation de Fr. 3'000.-- à la Fondation sportive du Mont-de-Chamblon.

160.365.80

La taxe communale de séjour de l'Expotel est supprimée en raison de la fermeture de l'hôtel.

180.365.73

La répartition des frais du trafic régional est en hausse par rapport à la participation annoncée dans notre budget 2017.

Les charges et revenus sont relativement stables ces dernières années.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base d'une estimation en tenant compte de l'augmentation du taux d'imposition. Les rentrées fiscales ont été réévaluées en fonction des revenus de l'année 2016.

Il a également été tenu compte de l'abrogation au 1^{er} janvier 2017 de l'article 18a de la LICom relatif aux activités dirigeantes. En effet, lorsqu'un contribuable de condition dépendante exerçait une activité dirigeante dans une autre commune que celle où il payait l'impôt cantonal, cette dernière ristournait à la commune du lieu de travail le 50% de l'impôt afférent au produit de cette activité. Dès janvier 2017, cette répartition n'est donc plus possible.

Les rentrées sur les droits de mutation, les gains immobiliers ainsi que l'impôt sur les successions et donations sont comme les années précédentes, évaluées à un minimum.

Nous vous présentons l'évolution des péréquations intercommunales et de la facture sociale :

Années	Facture sociale Alimentation au	Retour fds	Dépenses	Solde net	Différences
	fds de péréquation	de péréquation	thématiques		
Situation:					
acompte 2006	765'410	309'192	-105'006	-311'537	658'059
Décompte 2006	623'665	304'099	-150'920	-165'179	611'665
Acompte 2007	992'046	412'444	-67'629	-295'952	1'040'909
Décompte 2007	767'588	366'698	-169'375	-158'369	806'542
Acompte 2008	763'975	304'099	-149'731	-165'652	752'691
Décompte 2008	942'214	456'186	-168'451	-85'975	1'143'974
Acompte 2009	1'029'291	366'698	-159'697	-158'369	1'077'923
Décompte 2009	1'039'650	499'416	-173'990	-68'687	1'296'389
Acompte 2010	1'186'519	456'186	-164'919	-85'975	1'391'811
Décompte 2010	1'165'678	514'811	-177'988	-56'129	1'446'372
Acompte 2011	625'253	695'685	-67'500	-69'726	1'183'712
Décompte 2011	643'810	716'273	-69'600	-119'347	1'171'136
Acompte 2012	690'626	746'550	-70'800	-54'581	1'311'795
Décompte 2012	620'889	733'793	-70'268	-112'297	1'172'117
Acompte 2013	735'013	726'953	-69'600	-119'514	1'272'852
Décompte 2013	692'970	743'665	-71'398	-142'079	1'223'158
Acompte 2014	712'194	739'946	-70'268	-112'206	1'269'666
Décompte 2014	831'724	807'083	-72'500	-59'713	1'506'594
Acompte 2015	750'236	747'181	-71'398	-140'363	1'285'656
Décompte 2015	1'156'341	893'605	70'583	71'636	2'192'165
Acompte 2016	887'764	810'615	-72'500	-59'632	1'566'247
Décompte 2016	790'376	809'532	-72'268	-112'479	1'415'161
Acompte 2017	1'252'800	935'014	-70'583	-61'381	2'055'850
Acompte 2018	823'179	833'157	-72'268	-112'527	1'471'541

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2018 est de Fr. 45'028.--.

Domaines et bâtiments:

- Forêts : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Grande salle : 350.311.10 L'achat et la pose d'une cloison grillagée est prévue en remplacement des armoires de rangements actuelles.
353.427.00 L'ASIGE a tenu compte des investissements faits et a augmenté ses indemnités pour les locaux de la salle de gymnastique.
- Pavillon scolaire : 351.301.10 La charge de travail du poste de conciergerie représente environ 6 heures par semaine.
351.311.10 Du matériel pour activités sportives est prévu à l'extérieur du pavillon scolaire.
Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Temple : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Maison de Commune: 353.301.10 La charge de travail du poste de conciergerie représente environ 8 heures par semaine.
353.314.10 Des retouches de peinture, des réfections diverses sont prévues à la Maison de Commune.
- Ancien collège: 354.301.10 La charge de travail du poste de conciergerie représente environ 3 heures par semaine.
354.314.20 Un montant est prévu pour la peinture extérieure du bâtiment.
- Villa : Seul un entretien courant est prévu.
- Ancien stand 356.311.10 Achat de panneaux explicatifs prévus en 2016 et reporté en 2018.
356.314.00 Un montant pour l'entretien courant est prévu.

Urbanisme

Comme lors du budget 2017, les montants prévus au budget sont adéquats afin de pouvoir mener à bien les dossiers.

Routes

Un montant est prévu pour l'achat de machines nécessaires au Service de la Voirie. Seul un entretien courant est prévu. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis et font parties de la planification financière prévue jusqu'en 2021.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies a été budgété sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Un montant est prévu pour le remplacement ou l'entretien des jeux extérieurs existants.

Un montant est prévu pour l'aménagement et l'entretien de l'entrée du cimetière.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Egouts et épuration

Un montant est prévu pour le curage des canalisations et l'inspection des canalisations.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.-- est également prévu pour un service privé de surveillance du parking souterrain de la commune.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à 2017. Nous recevons une participation du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

La Municipalité souhaite poursuivre le programme « Villages Solidaires » et prévoit au budget un montant de Fr. 2'000.--.

Un montant a été prévu pour continuer de promouvoir le label « santé ».

Le budget de la contribution 2017 à l'AVASAD s'élève à Fr. 95.50 par habitant.

Le déficit de la Fondation d'Accueil des enfants de Grandson et Environs est réparti entre les communes membres selon les taux d'utilisation. Le budget est de plus en plus lourd pour les communes.

Urbanisme

Comme lors du budget 2017, les montants prévus au budget sont adéquats afin de pouvoir mener à bien les dossiers.

Routes

Un montant est prévu pour l'achat de machines nécessaires au Service de la Voirie. Seul un entretien courant est prévu. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis et font parties de la planification financière prévue jusqu'en 2021.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies a été budgété sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Un montant est prévu pour le remplacement ou l'entretien des jeux extérieurs existants.

Un montant est prévu pour l'aménagement et l'entretien de l'entrée du cimetière.

Ordures ménagères et déchets

Les charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Egouts et épuration

Un montant est prévu pour le curage des canalisations et l'inspection des canalisations.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Police

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- est budgété pour l'assistant de sécurité publique (ASP). Un montant de Fr. 5'000.-- est également prévu pour un service privé de surveillance du parking souterrain de la commune.

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à 2017. Nous recevons une participation du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

La Municipalité souhaite poursuivre le programme « Villages Solidaires » et prévoit au budget un montant de Fr. 2'000.--.

Un montant a été prévu pour continuer de promouvoir le label « santé ».

Le budget de la contribution 2018 à l'AVASAD s'élève à Fr. 95.50 par habitant.

Le déficit de la Fondation d'Accueil des enfants de Grandson et Environs est réparti entre les communes membres selon les taux d'utilisation. Le budget est de plus en plus lourd pour les communes.

Conclusions:

Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr 4'994'887.--
le total des revenus budgétés se monte à	<u>Fr. 4'996'955.--</u>
ce qui laisse apparaître un bénéfice de	<u>Fr 2'068.--</u>

Une fois encore, les budgets des communes sont essentiellement influencés par les incidences des effets de la péréquation, de la facture sociale ainsi que par les rentrées fiscales. Les charges courantes sont maintenues.

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon


- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission


d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2018 tel que présenté.

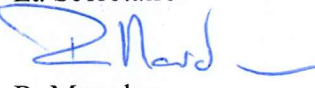
Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 6 novembre 2017, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

F. R. Rohner



La Secrétaire


R. Maradan